

Viande de brousse et sécurité alimentaire dans les zones d'accueil de réfugiés

Jambiya, G., Milledge, S.A.H. et Hurst, A.

Il est particulièrement important de réconcilier développement et impératifs de conservation environnementale dans zones d'accueil de réfugiés au nord-ouest de la Tanzanie, où les besoins des plus vulnérables et la diminution des espèces sauvages doivent être considérés ensemble.

© TRAFFIC 2008

Depuis 1993, la Tanzanie a accueilli l'une des plus fortes concentrations de réfugiés au monde, et certainement la plus grande d'Afrique. Après avoir atteint un pic de 800 000 réfugiés, leur nombre a considérablement diminué suite au rapatriement. La Tanzanie est aujourd'hui l'un des pays les plus riches en ressources naturelles, étant donné qu'elle regorge une vie sauvage abondante et d'écosystèmes variés. La proximité entre les animaux et la grande population des réfugiés, a eu des conséquences sur le plan de la protection de l'environnement.



La Tanzanie accueille le plus grand nombre de réfugiés d'Afrique, soit environ 548 000, dont les deux tiers résident en camps de réfugiés

Dans une étude récente menée au nord-ouest de la Tanzanie¹, TRAFFIC a tenté pour la première fois de comprendre les implications de l'utilisation de la viande de brousse sur le mode de vie et la conservation dans les zones d'accueil de réfugiés. Les résultats de l'étude suggèrent la nécessité de mettre en place une gamme plus élargie de programmes et politiques qui répondent aux causes plus ou moins profondes de l'utilisation de la viande de brousse. Avec une approche plus complète, il pourrait être possible de concilier la sécurité alimentaire et les besoins vitaux des réfugiés et des populations locales, tout en s'assurant de la stabilité des populations d'animaux sauvages environnantes.

La demande pour la viande de brousse s'explique en partie par l'insuffisance des rations alimentaires distribuées aux réfugiés, dans lesquelles protéines animales sont absentes.

Les réfugiés sont criminalisés pour chercher à se procurer ce qui est considéré comme une part essentielle du régime alimentaire local.

Le commerce illégal de la viande de brousse s'est traduit par d'importantes chutes d'effectifs des populations animales sauvages et qui constituent des pertes d'opportunités de développement.

Importantes chutes des effectifs des populations sauvages

En raison de la demande en viande de brousse, les populations d'espèces sauvages à proximité des camps de réfugiés ont dégringolé. Moins d'un an après l'arrivée des réfugiés à Kagera en 1994, le braconnage s'est fortement répandu. On a estimé qu'environ 7,5 tonnes de viande de brousse, soit l'équivalent de 60 animaux, étaient chassés et fournis illégalement chaque semaine aux deux camps de réfugiés de Benaco et Kilale Hill, lesquels comptaient jusqu'à 450 000 réfugiés.

Une étude comparative sur le dénombrement des espèces sauvages a mis en évidence une diminution de 60 à 90% de certaines espèces entre 1990 et 1998 dans les aires protégées à proximité des camps de réfugiés. Dans les réserves de Burigi et Biharamulo, les populations de plusieurs grands herbivores, tels que le buffle, l'éland, et l'antilope sable *Hippotragus niger*, ont décliné. Dans les réserves de Moyowosi et Kigosi, des situations similaires ont aussi été enregistrées entre autres pour les hippopotames, les zèbres communs, antilopes rouannes, les antilopes sable et les sitatungas. Le trafic illégal de la viande de brousse a été identifié comme la cause principale de ce déclin.

Au parc national de Gombe, des diminutions similaires ont été notées pour plusieurs espèces sauvages, dont les buffles, zèbres et antilopes hamachées. Un déclin important de la population de chimpanzés a également été démontré dans la zone située au sud du parc, à proximité de villages habités par une large population d'immigrants congolais, lesquels consomment traditionnellement de la viande de primate.

Le braconnage de viande de brousse a sérieusement diminué la population de chimpanzés au parc national de Gombe



© Martin Gunther / WWF-Canon

¹ Jambiya, G., Milledge, S. et Tango, N. (2007). 'Epinards de nuit': implications du trafic de viande de brousse sur le mode de vie et la protection de l'environnement dans les zones d'accueil de réfugiés au nord-ouest de la Tanzanie. TRAFFIC Afrique du Sud/Est, Dar es Salaam, Tanzanie. ISBN: 978-1-85850-231-1

Conclusions principales

Trois données majeures associées aux facteurs influençant le déclin des espèces sauvages doivent être prises en considération en ce qui concerne la gestion des espèces sauvages et des camps de réfugiés:

La demande pour la viande de brousse s'est largement accrue en raison de l'insuffisance des rations alimentaires des réfugiés

La principale raison qui explique le trafic et la consommation de viande de brousse est l'insécurité alimentaire découlant des rations insuffisantes, et plus spécifiquement du manque de protéines animales. Malgré les efforts du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et de ses partenaires, les besoins nutritionnels minimums de 2100 calories par jour ne sont pas toujours couverts en raison de problèmes logistiques ou du manque de fonds. Les pénuries alimentaires ont parfois abouti à des rations aussi faibles que 1400 calories par jour par réfugié. En outre, les rations sont dénuées de viande, laquelle est culturellement et nutritionnellement une part essentielle de la plupart des régimes alimentaires en Afrique.

En raison de contraintes politiques et économiques, très peu de réfugiés sont autorisés à garder du bétail tel que des chèvres, porcs et volailles pour leur consommation domestique et la vente. Les réfugiés parent au manque de sources de subsistance par de nombreux moyens, y compris le vol, le troc ou la vente de leurs rations, ainsi que la migration forcée. Une autre stratégie pour faire face à l'insécurité alimentaire consiste à sortir de l'enceinte du camp pour chasser des animaux sauvages illégalement ou à établir des réseaux de chasse et de commerce avec les populations locales, qui sont plus libres de se déplacer pour se procurer de la viande.

Les réfugiés sont injustement criminalisés pour chercher à obtenir de la nourriture, ce qui constitue un droit humanitaire de base

Le caractère illégal du trafic de viande de brousse auquel participent les réfugiés a pour effet de renforcer et d'exacerber l'hostilité des populations locales à leur égard, notamment de la part des autorités gouvernementales, et ce en dépit du fait que les populations d'accueil sont également partie prenante au commerce et à la consommation de viande obtenue illégalement, et parfois par l'entremise de réfugiés.

Alors que des taux de criminalité assez élevés sont enregistrés dans les zones d'accueil de réfugiés, les statistiques des prisons indiquent que les réfugiés ne sont pas plus enclins à commettre un crime que les membres de la population locale. Néanmoins, un nombre disproportionné de réfugiés semble avoir été arrêté pour braconnage d'espèces sauvages.

Globalement, ces statistiques mettent en évidence que les réfugiés ont été et continuent à être criminalisés pour chercher à se procurer ce qui est supposé être une nécessité de base dans la culture alimentaire locale. En bref, les réfugiés sont doublement pénalisés: d'abord, leurs besoins alimentaires de base ne sont pas toujours satisfaits, en second lieu, leurs tentatives de combler ces besoins se révèlent inévitablement illégales en raison du manque d'alternatives légales.

Le déclin d'espèces sauvages et le caractère illégal du trafic de viande de brousse sont autant d'opportunités de développement perdues

Au plan local, les espèces sauvages déclinantes constituent des opportunités perdues de retirer des bénéfices de la faune pour les autorités gouvernementales et les communautés situées à proximité des camps de réfugiés. Dans la région de Kagera par exemple, les revenus de la chasse au trophée sont les bénéfices financiers les plus importants tirés des espèces sauvages par le gouvernement. Le déclin des espèces sauvages résultant du braconnage illégal a divisé par quatre les revenus de la chasse entre 1991 et 1996, ce qui représente une perte majeure pour les autorités locales.

Par ailleurs, il y a un autre point à considérer à ce sujet. Les Tanzaniens participent également à l'abattage et à la vente de gibier sauvage aux réfugiés. Dans une partie du pays où il existe peu d'autres possibilités de générer des revenus, les bénéfices potentiels de la vente de gibier sauvage sont sans nul doute trop lucratifs pour rester ignorés. En même temps, le caractère illégal de ce trafic limite la capacité des autorités gouvernementales de réguler et de bénéficier des revenus associés à ce commerce. Qui plus est, en l'absence d'un plus grand intérêt dans le management des ressources locales, les Tanzaniens sont peu incités à coopérer, préférant exploiter les ressources naturelles de façon non durable pour en retirer un maximum de gains personnels.



Tanzaniens près du camp de réfugiés de Lugufu se préparant à partir à la chasse

Recommandations

Avec la rapatriation massive de réfugiés vers le Rwanda, l'importance du trafic de viande de brousse dans les zones d'accueil de réfugiés a inmanquablement diminué depuis le milieu des années 1990. Néanmoins, les camps de réfugiés subsistants continuent à poser une menace sérieuse pour les populations d'espèces sauvages locales. La diversité de facteurs favorisant la consommation de viande de brousse dans les régions de Kigoma et Kagera requiert une gamme élargie de réponses. En effet une approche unique ne peut à elle seule suffire à agir sur les causes sous-jacentes du trafic de viande de brousse dans les zones d'accueil de réfugiés. Quatre recommandations de base sont ici offertes afin de mitiger les impacts négatifs de ce phénomène:

On doit chercher et essayer de nouvelles alternatives à la répression pénale

En raison du caractère illégal du trafic de viande de brousse, la répression pénale ainsi que d'autres mesures destinées à améliorer la gestion de zones protégées ont été les principales stratégies du gouvernement jusqu'à présent. La mise en oeuvre de la législation en matière de protection des espèces sauvages continuera à être importante, en particulier en ce qui concerne les espèces en danger ou d'une grande importance économique telles que le chimpanzé ou l'éléphant d'Afrique *Loxodonta Africana*. Pour autant, les interventions visant à faire respecter la loi ont leurs limites et ne sont pas toujours appropriées. De plus, de telles approches ne paraissent pas protéger efficacement les populations d'espèces sauvages subsistantes.

A côté de la répression pénale, la mise en place de stratégies différentes, parmi lesquelles des incitations culturellement acceptables et économiquement viables, serait certainement plus à même de régler un problème de sécurité alimentaire aux implications majeures en termes de protection environnementale et de subsistance.

Zone d'étude



Zone d'étude dans le nord-ouest de la Tanzanie encadrée ci-dessus

En premier lieu, on devrait envisager la possibilité d'un commerce de gibier sauvage légal et contrôlé, ne serait ce que sur une base saisonnière et limitée à certaines zones. La politique générale en matière de protection des espèces sauvages prévoit une telle possibilité, et l'instauration de Zones de Management des Espèces Sauvages pourrait faciliter la gestion locale des ressources issues de la faune. En outre, certaines espèces telles que le potamochère *Potamocheilus* spp., l'antilope harnachée et certains duikers peuvent supporter un niveau de chasse assez élevé, et pourraient donc être candidats à un prélèvement durable.

Deuxièmement, une étude de faisabilité sur l'élevage de certaines espèces sauvages afin de produire de la viande dans le nord-ouest de la Tanzanie devrait être menée conjointement par le gouvernement et les acteurs du développement et de la protection environnementale, dans le but spécifique d'augmenter les stocks de viande disponibles dans les camps de réfugiés.

Troisièmement, il serait prudent de promouvoir des activités agricoles ou autres génératrices de bénéfices auprès des communautés locales et des réfugiés, afin de les aider à se procurer des sources de revenus supplémentaires. Avec davantage de moyens financiers, ils pourraient plus facilement acheter de la viande d'élevage, ce qui réduirait potentiellement la demande en viande de brousse.



Enfants nés en camps de réfugiés attendant la rapatriation

La gestion des camps de réfugiés doit prendre davantage en compte les impacts négatifs potentiels sur les habitats et les espèces sauvages environnants

Même si le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR) et ses partenaires ont beaucoup appris en matière de protection environnementale, ils doivent encore porter davantage d'attention aux conséquences de la gestion de camps de réfugiés sur les espèces sauvages en Afrique. A l'heure actuelle, une politique « de l'autruche » est pratiquée dans les camps de réfugiés dans l'ouest de la Tanzanie, ignorant le rôle important joué par la faune sauvage dans la couverture des besoins nutritionnels, ainsi que les différents impacts négatifs sur l'environnement.

Dans la phase de réponse aux crises humanitaires, le sujet de la viande de brousse devrait faire partie du processus de planification d'urgence, à côté d'autres considérations environnementales. Le contrôle et l'évaluation, y compris la collecte de données de base, devraient couvrir le commerce et la consommation de gibier sauvage. Le cas échéant, des indicateurs devraient également refléter le niveau de population des espèces sauvages ainsi que les revenus issus de la faune.

Des représentants de la protection des espèces sauvages devraient prendre part aux mécanismes de coordination inter-agences pour s'assurer que le sujet de la viande de brousse est couvert dans chaque camp de réfugiés, ainsi qu'au niveau régional et national. Là où une réhabilitation/gestion environnementale est prévue ou mise en place (par exemple par le jardinage ou la reforestation), des mesures visant à assurer la sécurité alimentaire devraient être incorporées afin de minimiser le braconnage d'espèces sauvages.

Il est crucial que les donateurs en matière de protection des réfugiés – dont la plupart supportent également les programmes de protection des espèces sauvages en Afrique – soient informés des conséquences lorsque les appels de fonds ne sont pas suivis et que les rations alimentaires sont coupées. De nombreux donateurs se sont déjà engagés à respecter des standards minimums d'assistance, mais l'on doit aussi reconnaître les différents effets sur l'environnement lorsque ce n'est pas le cas.

Les donateurs doivent également reconnaître que pour respecter les préférences culturelles des réfugiés il faille parfois leur fournir de la viande de gibier sauvage dans les rations alimentaires. A cet égard, il est utile de rappeler que l'aide humanitaire fournie par exemple aux populations déplacées en Croatie, Slovaquie et Serbie au début des années 1990 incluait la provision régulière de protéines animales.

Le cadre physique des camps de réfugiés est une autre considération importante. Les autorités en charge de la protection des espèces sauvages doivent être consultées à l'ouverture d'un nouveau camp, ainsi que lorsque l'on décide de fermer ou de consolider un camp existant.

Une réponse efficace au trafic de viande de brousse doit comprendre de nouveaux partenariats entre les acteurs de la protection de l'environnement et l'aide humanitaire

Au delà de la sensibilisation, des partenariats sont clairement nécessaires pour permettre à la connaissance spécialisée des défenseurs de l'environnement d'être associée aux programmes communautaires à long terme opérés par les acteurs du développement.

Dans le contexte des camps de réfugiés, il est important pour les groupes de la société civile en faveur de la protection environnementale d'entamer un dialogue et de travailler en partenariat avec le UNHCR, le PAM, le gouvernement et les autres partenaires opérationnels concernés afin de s'accorder sur la meilleure façon de procéder au sujet de la viande de brousse dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

L'exploitation non durable du gibier sauvage dans les zones d'accueil de réfugiés au nord-ouest de la Tanzanie est un sérieux problème rarement reconnu en tant que tel. Peu de responsables comprennent les avantages de la consommation de gibier sauvage pour le bien-être des réfugiés au plan de la santé, nutritionnel et financier, là où d'autres n'arrivent pas à se rendre compte des effets négatifs du prélèvement d'espèces sauvages non viable à long terme en termes économiques et environnementaux.

Une meilleure mise en oeuvre des lois et règlements en matière de protection des espèces sauvages ne serait suffisante face aux motifs justifiant le trafic de viande de brousse. Des incitations positives, par un cadre de marché équitable ou la provision de sources de protéines ou de moyens de subsistance alternatifs, seraient mieux à même de répondre aux besoins des réfugiés.

Toutes les parties prenantes, des décideurs politiques et agences d'assistance aux réfugiés aux gestionnaires en charge des espèces sauvages, seraient sages d'élargir la gamme des politiques et des programmes existants si l'on veut véritablement contrôler l'exploitation non durable de la viande de brousse.

Ce projet fait partie du programme de TRAFFIC consacré à la viande de brousse en Afrique de l'Est et du Sud, financé par:



www.traffic.org

Layout and design by Richard Thomas

TRAFFIC
the wildlife trade monitoring network

is a joint programme of

